

Identification des référents EDD en établissement

Instruction du 18/09/2025 relative à la coordination de l'EDD en établissement par le référent EDD

Mission académique Éducation au développement durable

Chef de mission académique EDD

Affaire suivie par : Julien Loche

Tél : 06 25 98 96 11

Mél : chef-de-mission.edd@ac-creteil.fr

Texte adressé aux Chefs d'établissement des collèges et des lycées publics et privés de l'académie de Créteil.

Références :

- Renforcement de l'éducation au développement durable (circulaire du 24 septembre 2020) : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>
- L'École, premier lieu pour la transition écologique (23 juin 2023) : <https://www.education.gouv.fr/media/156176/download>
- Le référentiel de compétences EDD : <https://eduscol.education.fr/3921/l-education-au-developpement-durable-dans-le-cadre-des-enseignements> (mise à jour en novembre 2024)

L'éducation au développement durable s'intègre au sein des disciplines avec le développement de savoirs, savoir-faire et savoir-être. « Elle est aussi adossée à une interdisciplinarité, l'EDD prend un sens concret, ingénieux et créatif, dans le quotidien de la vie scolaire : découverte, observation et analyse des milieux et des formes variées de la vie, de l'intrication des éléments naturels et des mondes humains ; attention portée aux questions de santé, à leurs implications environnementales, aux moyens de préservation de la biodiversité ; élaboration par les élèves de projets dont ils peuvent devenir les acteurs réfléchis ; engagement pour les élèves qui le souhaitent dans les fonctions, missions et responsabilités d'éco-délégué » (projet du nouveau Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, avril 2025). Il convient donc d'assurer une certaine coordination en établissement.

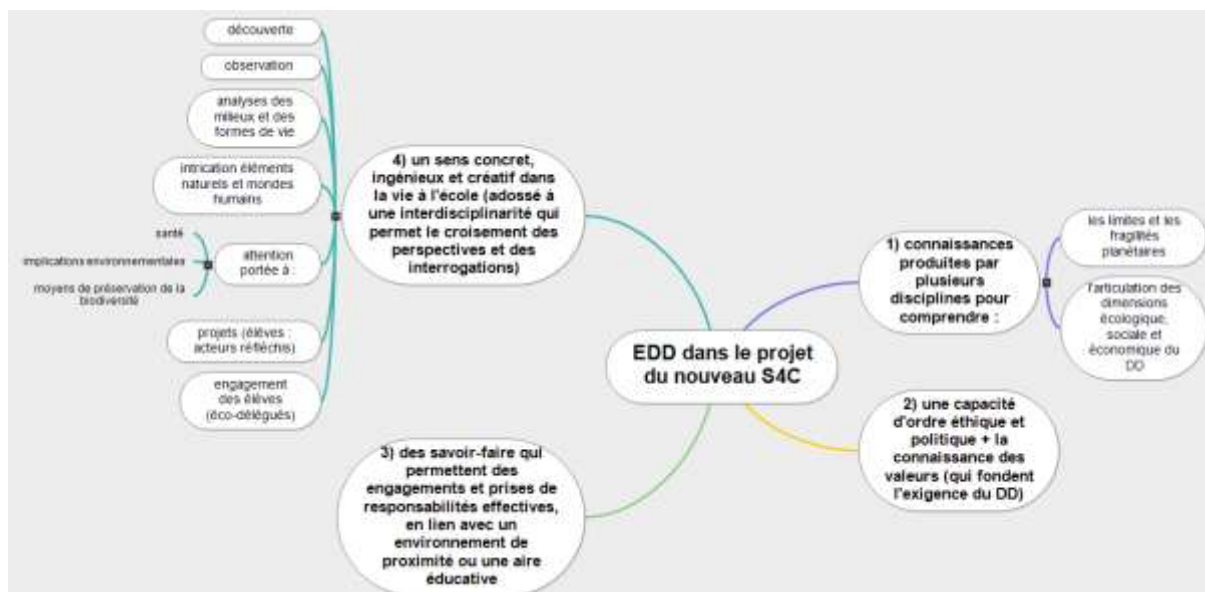
Rappel succinct des objectifs de l'Éducation au développement durable en établissement scolaire

Un référentiel de compétences EDD a été publié en 2023 et une version approfondie est parue en 2024 ; il est un cadre de référence pour l'acquisition et l'évaluation des compétences pour l'éducation au développement durable et à la transition écologique pour toute la scolarité du cycle 1 au cycle terminal. Il s'appuie sur 4 domaines :

1. s'ouvrir à la complexité des thématiques de développement durable ;
2. faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable ;
3. adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines ;
4. agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

Les repères de progression concernent les six thèmes suivants : biodiversité et écosystèmes / alimentation / eau et changement climatique / gestion durable des ressources naturelles / aménagement durable des territoires / numérique.

Voici une carte mentale qui résume ce qu'est l'Éducation au développement durable (p. 38 du projet du nouveau Socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :



La démarche E3D (établissement en démarche de développement durable) permet aussi de donner du sens à ce qui est fait dans les disciplines et dans les projets EDD. La labellisation est un moyen de mettre en lumière ce que les élèves apprennent dans un continuum de la maternelle au lycée.

Identification d'une référente ou d'un référent EDD

Cette « éducation à » a donc besoin d'être coordonnée en établissement. Pour cela, nous vous proposons d'identifier un ou deux personnel(s) référent(s) EDD grâce au formulaire suivant : <https://arcq.is/0LuXzi>

Nous avons besoin d'un retour pour le vendredi 27/09/2025 prochain car nous prévoyons des animations en bassin les mercredis après-midis du mois de novembre avec des partenaires, les dates et les lieux vous serez communiqués prochainement.

L'IA-IPR Chef de mission EDD

Julien Loche